



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pisciculture

Question écrite n° 11666

Texte de la question

M. Pierre Brana souhaite que M. le ministre délégué chargé des affaires européennes puisse lui fournir des précisions sur un dossier, relatif au Conseil de l'Europe, posant un problème important aux entreprises piscicoles continentales et marines françaises. Celles-ci se sont émues de certaines propositions en matière de bien-être dans les élevages piscicoles. Le Royaume-Uni a présenté le 28 octobre 1997 à Strasbourg un projet de recommandation concernant les poissons d'élevage devant le comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe. Ce projet, dont le champ d'application n'est pas indiqué de manière précise, fixe des conditions d'élevage très différentes de la pratique des exploitations qui, si elles étaient reprises dans un texte normatif contraignant, auraient des incidences très graves sur le développement mais également la poursuite des activités piscicoles. En ce qui concerne plus spécifiquement la truite, pour laquelle la France, et en particulier la région Aquitaine, a une position de leader mondial, le document comporte des recommandations sans fondement scientifique comme une densité de peuplement maximum de 30-40 kg/m³ ou une durée de jeûne de quarante-huit heures maximum. Au nom des professionnels de cette filière, il lui demande donc de s'opposer à l'adoption de ces normes sans en avoir fait préalablement l'objet de recherches scientifiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le projet de recommandation concernant les poissons d'élevage présenté par le Royaume-Uni lors de la 34e réunion du comité permanent de la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des animaux dans les élevages. Les services des administrations concernées suivent avec beaucoup d'attention les projets relatifs au bien-être des animaux. A ce titre, la délégation française participe aux réunions du comité permanent précité avec le souci constant de trouver, pour les différentes espèces, des solutions équilibrées qui tiennent compte des impératifs de protection de l'animal et de l'économie des filières. Comme il le sait, une étude est actuellement réalisée par l'INRA, le CNEVA et l'IFREMER afin que nous puissions disposer de critères objectifs et de données technico-scientifiques fiables au cours des négociations à venir au sein des instances européennes. Par ailleurs, de nombreuses réunions de concertation et d'information regroupant les scientifiques, les professionnels et les représentants de l'administration ont déjà été organisées par le ministère de l'agriculture et de la pêche afin d'anticiper les négociations à venir. Il convient toutefois de noter que le projet proposé par le Royaume-Uni ne figurait pas à l'ordre du jour de la réunion plénière du comité permanent qui a eu lieu à Strasbourg, en avril. En effet, avant d'entamer les discussions sur le sujet, le secrétariat du comité permanent a fait savoir qu'il convenait de consulter le service juridique du Conseil de l'Europe afin de déterminer si les questions relatives au transport et à l'abattage des poissons d'élevage peuvent figurer dans un tel projet ou si elles dépassent le champ d'application de la convention sur la protection des animaux dans les élevages. En tout état de cause, les autorités françaises veilleront à ce que les intérêts des professionnels de cette filière soient pris en compte selon des modalités compatibles avec l'esprit de la convention.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Brana](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11666

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 mai 1998

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1413

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 2976